



Convergences Syndicales

- Bulletin FSU 80 - n°36 - Mars 2005 - Suppl.n°7 -

Tous ensemble !

Salarié(e)s du privé et du public,
à l'appel de la CGT, CFDT, FO, CFTC, UNSA, FSU, Solidaires...

GREVE INTERPROFESSIONNELLE & MANIFESTATIONS UNITAIRES

JEUDI 10 MARS 2005

Dans l'Aisne :

à Laon :
Place de la Gare à 17h
à St Quentin :
Hôtel de Ville à 17h
à Soissons :
Parc St Pierre à 17h

Dans l'Oise :

à Creil : 10h - Faïencerie
à Compiègne :
10h - Cours Guynemer
à Beauvais :
15h - Place du Jeu de Paume

Dans la Somme :

à Abbeville :
Hôtel de Ville à 17h
à Amiens :
Maison de la Culture
à 14 h 30

**Pour nous contacter : Local SNASUB Amiens : 03.22.72.95.02
Local FSU Oise : 03.44.05.02.20**

**Courrier électronique : snasub.amiens@wanadoo.fr
Sites internet : www.fsu.fr ou www.snasub.fsu.fr**

SNASUB Académie d'Amiens - 9, rue Dupuis 80000 AMIENS

Imprimé par nos soins.
Directeur de la publication :
Edouard KRYSTOFORSKY,
Commission paritaire n° 422d73.
Dépôt légal 1er trimestre

**Bulletin académique du SNASUB - FSU
Aisne - Oise - Somme**

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET DES BIBLIOTHÈQUES**



Salarié(e)s du public et du privé,***Pour les salaires, pour l'emploi, pour les conditions de travail, c'est tous ensemble qu'il faut se mobiliser !***

La dynamique de mobilisation à l'oeuvre actuellement s'inscrit dans la nécessaire réaction des salarié(e)s et des organisations syndicales face à la politique du gouvernement.

En effet, la politique de Raffarin ne fait qu'accroître le chômage, la précarité, l'exclusion...et les profits des grandes entreprises.

A force d'austérité pour les services publics et les budgets sociaux, à force de satisfaire partiellement les aspirations du MEDEF, la dynamique qui creuse toujours plus les inégalités dans la redistribution des richesses produites est à l'oeuvre.

Pourtant, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'argent. La publication ce mois-ci de chiffres astronomiques (plusieurs milliards d'euros de bénéfices pour des groupes industriels comme ARCELOR, TOTAL-FINA-ELF...ainsi que, dans une moindre mesure, l'odyssée tragi-comique de notre néo-ex ministre des finances) montrent que le problème majeur actuellement n'est pas le manque d'argent ou de moyens financiers, mais plutôt la manière dont ils se répartissent dans la société et ce à quoi ils servent.

Tout ou presque pour la finance et les actionnaires, rien ou pas grand chose pour les salaires, de moins en moins pour les budgets sociaux (santé, retraites...) ou pour les services publics.

Les choix qui prévalent à cette situation doivent être battus en brèche. Pour les salaires, pour l'emploi public et privé, pour améliorer les conditions de travail, nous devons imposer nos revendications.

C'est l'enjeu de la mobilisation interprofessionnelle du jeudi 10 mars, ouvrant la voie à une mobilisation prolongée et durable qui doit faire céder Raffarin.

Amiens, le 28 février 2005

**COMMUNIQUE
DES ORGANISATIONS
SYNDICALES DE LA FONCTION
PUBLIQUE CGT-CFDT-FO-UNSA-
FSU-CFTC**

La page des salaires dans la Fonction Publique est loin d'être tournée. Nous l'avons rappelé au ministre suite aux mobilisations massives du 20 janvier et du 5 février, largement soutenues par la population.

Son absence de réponse sur les salaires et les pensions est profondément inacceptable! D'autant plus que les passages en force continuent, qu'une nouvelle réduction de l'emploi public est programmée, menaçant la qualité du service public.

Dans la continuité des actions engagées, nos organisations appellent tous les salariés de la Fonction Publique à faire grève, à se rassembler et à manifester le jeudi 10 mars, dans toute la France, en convergence avec les salariés des services publics et du secteur privé, actifs et retraités. Pour la Fonction Publique, nous continuons à porter nos exigences en matière de salaires, d'emploi public, de défense du service public et de ses missions.

Dans l'unité d'action, par la grève et la manifestation, faisons du 10 mars un temps fort et incontournable.

**POUR NOS SALAIRES,
LE SERVICE PUBLIC,
LES AGENTS DE LA FONCTION
PUBLIQUE SERONT
DANS L'ACTION
INTERPROFESSIONNELLE
LE 10 MARS**

Le 23 février 2005

Communiqué de presse de la FSU

LE 10 MARS, ÉDUCATION, RECHERCHE, SERVICES PUBLICS, PRIVÉ TOUS ENSEMBLE DANS L'ACTION

Refus des suppressions de postes, abandon du projet de loi d'orientation sur l'école, du projet de LOP sur la recherche et l'innovation, exigence de négociations sur nos propositions pour un service public d'éducation qui assure la réussite de tous les jeunes, défense du pouvoir d'achat des actifs et des retraités, défense des statuts et des services publics, refus de l'allongement du temps de travail, refus des transferts de missions et de personnels... les mobilisations se multiplient : elles manifestent une volonté croissante d'agir, de ne pas laisser passer de nouvelles régressions, de faire aboutir des revendications.

Elles touchent les personnels de l'éducation, les fonctionnaires, les agents des services publics, les salariés du privé, les jeunes.

La seule réponse du gouvernement à cette mobilisation massive a été l'affirmation qu'il poursuivrait la même politique ! Non seulement il ignore les revendications mais il avance des mesures qui constitueraient des régressions supplémentaires.

La **FSU** se félicite des appels unitaires dans la fonction publique et l'éducation pour une nouvelle journée de mobilisation le 10 mars ; elle se félicite également de l'appel de la FCPE à une journée " Ecole morte " ce jour là. Cette journée doit être l'occasion d'une action d'ampleur associant salariés du public et du privé :

- parce que la remise en cause du code du travail et la remise en cause des statuts et des services publics sont les deux versants d'une même politique de régression sociale ;

- parce que la volonté de remise en cause des 35h et de dégradation supplémentaire des conditions de travail menace aussi bien le public que le privé ;

- parce que salariés du privé ou du public, actifs et retraités, voient leurs salaires et pensions stagner, leur pouvoir d'achat régresser alors que les profits des entreprises explosent ;

- parce que la lutte pour l'emploi et contre la précarité concerne tous les salariés et donc aussi l'emploi public ;

- parce que des services publics partout performants, une école qui ait les moyens d'assurer la réussite de tous les jeunes sont des facteurs déterminants d'une politique de droits, de justice, de développement économique et social et de vitalité des territoires ;

- parce que le gouvernement reste totalement sourd aux revendications salariales des fonctionnaires et au contraire, essaye de mettre en avant une refonte des statuts qui bouleverserait les principes de la fonction publique ;

- parce qu'il programme pour 2006 de nouvelles suppressions de postes ;

- parce qu'en matière d'éducation, tout en faisant quelques concessions aux luttes que nous avons conduites, il avance à marches forcées dans les procédures de vote d'une loi que personnels, jeunes, parents contestent. Il n'apporte aucune réponse aux revendications qui se multiplient sur la carte scolaire. Il ne répond pas à l'urgence de transformer le système éducatif afin de faire réussir tous les élèves.

La FSU appelle les personnels de l'éducation et des services publics à participer massivement à la grève le 10 mars et à manifester pour leurs revendications :

Elle apporte également son soutien à la journée de manifestation des lycéens du 8 mars et à celle des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur le 9 mars. Elle appelle les personnels à débattre des suites de l'action dans les assemblées générales le 10 mars.

Dans les EPLE, dans les services déconcentrés :

**DIRE NON AUX SUPPRESSIONS DE POSTES,
SE MOBILISER POUR DEFENDRE
LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS**

L'implantation des 21 suppressions de postes administratifs est désormais connue, depuis le groupe de travail du 2 février dernier (lire par ailleurs).

Deux tiers pour les services académiques (13,5 postes dont 6 au titre du transfert de missions vers les CAF) et un tiers pour les EPLE (7,5 postes pour les EPLE : -2 pour l'Aisne, -3 pour l'Oise et -2,5 pour la Somme). Notons déjà que ces suppressions s'ajoutent aux 32 retraits de l'année passée ce qui porte le total à 53 emplois sur deux ans soit une dotation académique en baisse d'environ 3% (-53 sur environ 1670 supports budgétaires à la rentrée 2003/2004). Quand on sait que la lettre de cadrage

budgétaire pour 2006, envoyée récemment par Raffarin à ses ministres, préconise d'intensifier la réduction du nombre de fonctionnaires, la situation risque de s'envenimer.

Surtout que, derrière ces chiffres, il y a la réalité concrète du terrain, dans les services académiques et dans les EPLE. A l'heure des chartes et certifications " qualité " censées garantir le service rendu aux usagers, le gouvernement a débuté lentement mais sûrement l'asphyxie de la filière administrative. A l'heure où " il faut se désintoxiquer de la dépense publique ", personne ne nous dit sur quelles missions la cure doit agir. Les services de paye doivent-ils ralentir le rythme et n'ordonner le versement des traitements que tous les mois et demi ? De même, les bourses aux familles doivent-elles être traitées plus lentement ? Doit-on concevoir le mouvement des enseignants sur un nombre de semaines plus important, quitte à reculer les dates d'affectation et de rentrée scolaire par voie de conséquence ? Doit-on allonger le délai légal pour payer après service fait aux différents fournisseurs des établissements scolaires ou des cuisines centrales ? En bref, les économies sont mises en œuvre et l'hypocrisie demeure. " On vous attribue moins de moyens, pour le reste, débrouillez-vous avec les outils de gestion qui sont les vôtres ", telle est la politique de Fillon. Tout en étant capable, foi de promoteur d'une nouvelle loi d'orientation (sans deuxième lecture au Parlement), de parler d'objectifs ambitieux pour l'école, de lutte contre l'échec scolaire.

Plus d'efficacité, plus d'exigence de résultat dans le discours, moins de personnels dans les faits : redoutable paradoxe. Jusqu'où iront-ils, jusqu'à quand allons-nous les laisser faire ?

***Vous trouverez ci-dessous une proposition de motion-type
à soumettre au vote du conseil d'administration de votre EPLE***

Evidemment, c'est mieux si cette proposition de formulation est enrichie des exemples concrets des difficultés qui seront soulevées par la mesure de retrait d'emploi, en ce qui concerne l'exécution des tâches qui découlent de nos missions. Il ne faut pas hésiter à indiquer dans la motion ou dans un courrier à part adressé à Mme le Recteur l'ensemble des réalités de terrain qui font que ces mesures constituent une catastrophe pour le bon fonctionnement de nos établissements. Surtout que bon nombre d'établissements touchés cette année l'ont été également l'année dernière, eu égard à un barème de répartition des emplois, outil de gestion qui se révèle être une formidable machine de guerre pour appliquer les décisions scélérates du gouvernement.

Bien - sûr, nous ne pensons pas que l'adoption de la motion puisse inverser le cours des choses pour la rentrée prochaine. Cela dit, il signifiera tout de même que la communauté " EPLE " représentée par les membres du CA a pris connaissance de ce fait, en a débattu et a arrêté une position, la plus argumentée possible. C'est important que les parents d'élèves, les enseignants, les élèves, les personnels de direction et d'éducation et les ATOS que nous sommes, délibèrent ensemble sur ce sujet. Osons poser la question qui s'impose face aux conséquences de cette politique de suppression de postes : qui fera le boulot quand nous ne serons plus là : les chefs d'établissement, le privé, les profs, des contractuels, Etat, région ou département ?

***Motion soumise au vote du Conseil d'administration
du (Lycée/LP/Collège) du ...(date)...***

Le Conseil d'administration du (Lycée/LP/Collège) réuni le 2005 exprime son désaccord avec la proposition rectoriale de suppression (d'un ou d'un demi) poste administratif pour l'établissement. Ce retrait d'emploi prévu pour la rentrée 2005/2006 fait suite à la suppression de 670 emplois administratifs dans le budget de l'Etat pour 2005, notre académie étant ponctionnée de 21 postes au total. Cette mesure constitue de fait pour l'établissement, une diminution des moyens en personnels pour mettre en œuvre les missions de service public d'éducation ; cela n'est pas acceptable.

Merci de nous faire parvenir une copie de la motion votée par le CA ou du courrier adressé au Recteur.

***Petite annonce
(imaginaire...)***

***Echange dans
budget Etat 2005
appartement de fonction
600 m²
quartier tranquille Paris
5 mois de loyer
+ travaux compris
contre maintien 21 pos-
tes agents administratifs
dans académie d'Amiens***

Suppressions de postes dans l'académie : **les établissements et services touchés**

Le mercredi 2 février dernier s'est déroulé à Amiens le groupe de travail académique préparatoire au Comité technique paritaire académique IATOSS qui devait avoir lieu le jeudi 24 février 2005, réporté finalement au 2 mars.

A l'ordre du jour de ce groupe de travail, il y avait l'examen de l'emploi IATOSS pour l'académie pour la rentrée scolaire prochaine, 2005/2006. L'actualité pour la filière administrative était brûlante puisque c'est lors de cette réunion qu'ont été annoncées les mesures de retrait d'emploi **(21 postes au total)**, dans le cadre de la mise en oeuvre des suppressions de postes au budget 2005 : avec effet au 1er juillet 2005 pour les suppressions motivées par le transfert des prestations familiales vers les CAF (6 postes), et au 1er septembre pour les autres.

Les mesures au titre du transfert des prestations familiales ne concernent que les services académiques et se répartissent de la façon suivante :

- IA de l'Aisne : 1 poste
- IA de l'Oise : 1 poste
- IA de la Somme : 1 poste
- Rectorat : 3 postes

Soient 6 postes au total

Les suppressions liées aux mesures dites "d'économie" :

+ dans les établissements scolaires de l'Aisne :

- Lycée Paul Claudel de LAON : - 0,5 poste (transformation CPA - catégorie C)
- Lycée (+Clg) Henri Martin ST QUENTIN : - 0,5 (mesure de carte - catégorie C)
- Lycée Pierre de La Ramée ST QUENTIN : - 1 (mesure de carte - catégorie C)

+ dans les EPLE de l'Oise :

- Collège Ferdinand Bac de COMPIEGNE : - 0,5 (poste vacant - catégorie C)
- Collège du Servois de LA CHAPELLE EN SERVAL : - 0,5 (mesure de carte - catégorie C)
- Lycée Cassini de CLERMONT : - 0,5 (mesure de carte - catégorie C)
- Lycée Mireille Grenet de COMPIEGNE : - 1 (mesure de carte - catégorie C)
- Lycée Jules Uhry de CREIL : - 0,5 (mesure de carte - catégorie C)

+ dans les EPLE de la Somme :

- Collège Jean-Marc Laurent d'AMIENS : - 0,5 (poste vacant - catégorie B)
- Collège César Franck d'AMIENS : - 0,5 (poste vacant - catégorie B)
- Collège Gaston Boucourt de ROISEL : - 0,5 (poste vacant - catégorie C)
- Lycée Edouard Branly d'AMIENS : - 0,5 (poste vacant - catégorie B)
- Lycée Edouard Gand d'AMIENS : - 0,5 (mesure de carte - catégorie C)

Soient 7,5 postes pour les EPLE de l'académie

+ dans les services académiques :

- IA de l'Aisne : - 1,5
- IA de l'Oise : - 2
- IA de la Somme : - 1,5
- Rectorat : - 2,5

Soient 7,5 postes pour les services de l'académie

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous appeler au local syndical au 03.22.72.95.02 ou à contacter Philippe Lalouette, présent au groupe de travail.

Compte rendu du groupe de travail au ministère (DPMA) du 24 février 2005

A l'initiative de Dominique Antoine, avec les organisations syndicales représentées au CTPM.

Pour la FSU : Philippe Rampon et Danielle Patinet (SNASUB), Solange Sourrife (UNATOS), Didier Goutner (SNUAS-FP), Xavier Cotte (SNICS).

(...) Après avoir invité les organisations qui le souhaitent à faire une déclaration préalable, D. Antoine a formulé ses propositions d'aménagement du dispositif.

Le bougé provisoire portant principalement sur l'abandon pour tous les personnels de l'évaluation - mais pas de la notation - en 2005, ou sa proposition d'abandonner définitivement la note chiffrée pour les ITRF (à la demande du SNPTES-UNSA) ne modifient en rien le fond de la réforme, dont il a vanté la " dynamique nouvelle " qu'elle représentait.

Ainsi est maintenu le quota de 20% des agents notés pouvant bénéficier de réductions maximum pour le passage à l'échelon supérieur. Nous avons rappelé que cette mesure, en mettant les agents en concurrence entre eux, va à l'encontre de la valorisation des missions des services et de la reconnaissance des qualifications détenues par les personnels, favorisant le " carriérisme ".

Par ailleurs nous avons défendu, pour les personnels ITRF comme pour tous les autres, le principe de l'utilisation de critères quantifiables (barèmes), le seul recours à la comparaison entre eux des rapports d'activité ou d'évaluation ne permettant pas d'opérer un classement de manière objective.

Les commissions académiques d'harmonisation pour les personnels en fonction dans le supérieur seraient supprimées. Les ITRF et les personnels de bibliothèques relèveraient désormais d'une commission nationale, et les personnels de l'ASU relèveraient de la commission académique d'harmonisation placée auprès du recteur. Au passage, D. Antoine réaffirme que la filière ASU doit conserver toute sa place dans le supérieur.

Il annonce la mise en place prochaine d'un groupe de travail sur les filières de l'enseignement supérieur et de la recherche. Celui-ci examinera un éventuel rapprochement des modes de gestion, voire des statuts des ITRF (enseignement supérieur) et des ITA (recherche). A l'heure où les EPST sont menacés, la séparation ITRF/ASU d'un côté et le rapprochement ITRF/ITA de l'autre nous font craindre une volonté de réduire les effectifs et de promouvoir la mobilité et la flexibilité de ces personnels, plutôt que de reconnaître la spécificité de leurs métiers.

Dominique Antoine a donc affirmé qu'il n'y aurait aucune évaluation, pour aucun personnel relevant de l'éducation nationale, en 2005. Cette année sera par contre consacrée à la fixation des objectifs de chacun, sur la base d'entretiens individuels. Il a

admis que la fixation de ces objectifs ne devait pas être contractuelle, mais relevait de la seule responsabilité du supérieur hiérarchique. Les premiers entretiens d'évaluation auront lieu en 2006. Des instructions vont être rapidement données en ce sens aux recteurs et présidents d'université.

Par contre, sauf pour les ITRF (voir plus loin), il y aura bien notation en 2005 sur la base du nouveau dispositif réglementaire. Pour tous les personnels autres qu'ITRF cette notation servira de base à une campagne de réduction d'ancienneté au titre des années 2004 et 2005.

Pour les ITRF, la campagne de réduction d'ancienneté au titre des années 2004 et 2005 s'effectuera selon les modalités du décret de 1985 portant statut de cette filière.

Suite à une intervention de la FSU sur la situation particulière des personnels TOS, Dominique Antoine précise qu'ils ne feront pas l'objet d'une évaluation puisqu'à partir du 1er janvier 2006 ils seront placés entièrement sous la responsabilité des collectivités territoriales.

Enfin, D. Antoine étudie l'idée, sur la base d'une notation qui resterait bisannuelle, de maintenir une campagne annuelle de réduction d'ancienneté. L'UNSA et le SGEN se sont montrés très favorables à cette idée. Pour ce qui concerne la FSU, nous avons émis de vives réserves. En effet, le risque est que ce soient les mêmes individus qui seront concernés les deux années consécutives. Dans ce cas, non seulement il n'y aurait aucun effet de répartition des réductions entre un plus grand nombre de collègues, mais ce serait pour l'État le moyen d'économiser un an sur deux le coût de la moitié des promotions (il n'y a pas de petites économies !).

La tenue même de ce groupe de travail et les " mesurées " proposées par le directeur de la DPATE, qui consistent essentiellement à reporter d'un an la mise en œuvre de certaines dispositions réglementaires, ne sont que le résultat d'un double constat qu'il a du faire :

- d'une part la forte opposition des personnels à ce qu'ils perçoivent comme une remise en cause du service public et des garanties collectives des fonctionnaires ;

- d'autre part l'impossibilité matérielle dans laquelle se trouve l'appareil administratif de faire face à la réforme dans les délais initialement prévus.

En l'occurrence, le ministère de l'éducation nationale se contente de reculer pour mieux sauter l'obstacle, mais il ne renonce aucunement à son projet initial qu'il entend appliquer dans son intégralité.

La balle reste dans le camp des personnels.

**Pour le SNASUB/FSU,
Philippe Rampon et Danielle Patinet**



*Syndicat national de l'administration scolaire,
universitaire et des bibliothèques*

Fédération syndicale unitaire

Pétition

Face à la mise en place de la réforme de l'évaluation – notation qui remet en cause les droits et garanties statutaires des personnels et qui met en concurrence les fonctionnaires entre eux, les personnels soussignés dénoncent :

- **la remise en cause des statuts des personnels et du statut général de la Fonction publique ;**
- **le renforcement des différenciations de carrière des agents ;**
 - **l'instauration arbitraire de quota ;**

Ils demandent le retrait de la réforme

Nom	Prénom	Qualité	Lieu d'exercice	Signature

**Vous pouvez remettre les signatures à un(e) collègue du
SNASUB/FSU ou les renvoyer à :
SNASUB/FSU – 9, rue Dupuis 80000 AMIENS**

Le **SNASUB/FSU** s'adresse aux personnels titulaires, stagiaires, non titulaires et retraités relevant des catégories A, B et C, exerçant ou ayant exercé au sein des services et établissements de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, appartenant à l'une des filières suivantes :

- administration scolaire et universitaire ;
- personnels ingénieurs, techniciens de recherche et formation ;
- personnels administratifs de documentation (chargés d'études documentaires et secrétaires de documentation) ;
- personnels des bibliothèques (universités et Culture) ;

NE PAS RESTER ISOLE(E) :

**S'INFORMER, SE DÉFENDRE,
SE MOBILISER,**

**SE SYNDIQUER...
AU SNASUB / FSU**

Permanences syndicales :

SNASUB Amiens : 03.22.72.95.02

Local FSU 60 : 03.44.05.02.20

**En 2005,
renforcez
l'action syndicale,
adhérez
ou ré - adhérez
au SNASUB/FSU**

Emploi, salaire, carrières, conditions de travail...l'organisation syndicale ne manque pas d'occasion pour exprimer et faire avancer les revendications des personnels. Surtout avec ce gouvernement Raffarin, qui attaque sur tous les fronts.

C'est pourquoi il est indispensable que les personnels débattent, se regroupent, s'organisent, créent des solidarités pour résister aux mauvais coups.

Le **SNASUB/FSU** se veut être cet espace de discussion, d'élaboration et cet outil d'action et de mobilisation.

Nous vous appelons donc à nous rejoindre, pour, ensemble, construire un syndicat combatif, unitaire et résolu à défendre vraiment les intérêts du service public en général, du service public d'éducation en particulier et des personnels chargés de sa mise oeuvre.

Bulletin d'adhésion annuelle 2004/2005

Académie : Réadhésion 0 Nouvelle adhésion 0
Monsieur 0 Madame 0 Nom et prénom:.....
Lieu d'exercice :
Grade:..... Indice:.....
Secteur : Administration 0 Intendance 0 Bibliothèques 0 ITARF 0
Exerçant dans : Etablissements 0 Services 0 Supérieur 0
Adresse personnelle :
Adresse professionnelle :
Tél.personnel :Tél.travail : Fax :E.mail :

Cotisation 2004/2005 : par point d'indice nouveau majoré (cf bulletin de salaire) + points NBI (arrondir à l'euro le plus près):

- salaire jusqu'à l'indice 300 nouveau majoré : 0,25 E par point d'indice
- salaire entre l'indice 301 et l'indice 400 : 0,27 E par point d'indice
- salaire à partir de l'indice 401: 0,29 E par point d'indice
- contractuel(le)s à durée déterminée inférieure à 12 mois jusqu'à l'indice 230 : 30,50 euros
- contractuel(le)s à durée déterminée et contractuel(le)s nommé(e)s pour une année: selon l'indice et la quotité
- retraités: 50% - temps partiel: au prorata temporis. - CPA : 80%

Chèque à l'ordre du SNASUB, à envoyer au Trésorier académique : Daniel DUCHAT - SNASUB/FSU - 9, rue Dupuis 80000 AMIENS
Possibilités de paiement échelonné ou par prélèvement automatique, contactez le Trésorier académique.